

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SESSIONS DES 10 ET 11 MAI 2016 A 19H00 A FRESNOY-AU-VAL

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni en sessions les 10 et 11 Mai 2016 à 19h00 en la salle des fêtes de Fresnoy-au-Val, sous la Présidence d' Alain DESFOSSÉS.

Session du 10 Mai 2016 :

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, LOEUILLET Paulette, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, LENEL Marcel, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, NOPPE Robert, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), CURIE Hubert (suppléant de CELISSE Gérard), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), FRANCHOIS Serge (suppléant de CALIPPE Sylviane).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : DUFEUILLE Martine (pouvoir à LEDAIN Rose-Marie), LABESSE Jean-Marc (pouvoir à NOUGEIN Laurence).

Étaient absents ou excusés : SOUMILLON Gilles, GUILBERT Jackie, MORARD Jérémie, DENEUX Gérard, PERIMONY Yves, LECLERE Jean-Claude, LECLERCQ Geneviève, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : ROBITAILLE Pierre.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 2 février 2016
2. Approbation du compte rendu du 24 février 2016
3. Finances/Budget
 - 3.1. Budget principal : compte administratif 2015
 - 3.2. Budget principal : compte de gestion du Receveur
 - 3.3. Budget principal : affectation du résultat
 - 3.4. Clé de répartition 2016
 - 3.5. Fixation des taux de fiscalité directe 2016
 - 3.6. Piscine : modification de l'AP/CP
 - 3.7. Urbanisme : création de l'AP/CP
 - 3.8. Opération 14 Crèche d'Airaines : création de l'AP/CP

3.9. Budget principal : budget primitif 2016

4. Suspension de séance – reprise de la session le 11 Mai 2016 à 19h00 en la salle des Fêtes de Fresnoy-au-Val.

5. Finances/Budgets annexes

- 5.1. Budget nouvel équipement aquatique : budget primitif 2016
- 5.2. Budget assainissement : compte administratif 2015
- 5.3. Budget assainissement : compte de gestion du Receveur
- 5.4. Budget assainissement : affectation du résultat
- 5.5. Budget assainissement : budget primitif 2016
- 5.6. Budget REOM : compte administratif 2015
- 5.7. Budget REOM : compte de gestion du Receveur
- 5.8. Budget REOM : affectation du résultat
- 5.9. Budget REOM : budget primitif 2016
- 5.10. Budget plateforme de mobilité : compte administratif 2015
- 5.11. Budget plateforme de mobilité : compte de gestion du Receveur
- 5.12. Budget plateforme de mobilité : affectation du résultat
- 5.13. Budget plateforme de mobilité : budget primitif 2016
- 5.14. Budget entretien de communes : Compte administratif 2015
- 5.15. Budget entretien de communes : compte de gestion du Receveur
- 5.16. Budget entretien de communes : affectation du résultat
- 5.17. Budget entretien de communes : budget primitif 2016
- 5.18. Budget prestation informatique : compte administratif 2015
- 5.19. Budget prestation informatique : compte de gestion du Receveur
- 5.20. Budget prestation informatique : affectation du résultat
- 5.21. Budget prestation informatique : budget primitif 2016
- 5.22. Budget ZAC : compte administratif 2015
- 5.23. Budget ZAC : compte de gestion du Receveur
- 5.24. Budget ZAC : affectation du résultat
- 5.25. Budget ZAC : budget primitif 2016

6. Urbanisme

- 6.1. Modification du zonage du PLU de la commune de Poix-de-Picardie

7. Lieu du prochain conseil communautaire

8. Questions diverses

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président souligne que la commune de Fresnoy-au-Val est heureuse d'accueillir le Conseil Communautaire et salut particulièrement Thierry FORMET compte-tenu d'une publication malheureuse de la presse le concernant. Le journaliste M. SINOQUET, lui présente publiquement ses excuses.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance pour les deux sessions. Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du 2 février 2016

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 2 février 2016. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du 24 février 2016

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 février 2016. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, le Président invite François FROIDURE qui a pris ses fonctions de chargé de développement économique depuis le 1^{er} avril dernier à se présenter.

3. Finances / Budget

Le Président informe l'Assemblée que chaque vice-président va présenter les chiffres relevant de sa compétence, il reviendra ensuite sur le budget général. Il invite Jannick LEFEUVRE à présider la séance pour le vote du CA.

Le Président précise que le budget a été bâti avec les compétences « scolaire, bibliothèque, MARPA et GEMAPI » confère document transmis lors de l'émargement concernant les quatre taxes (taxe habitation, foncier bâti et non bâti, la CFE) les bases d'imposition 2015, le taux 2015, le produit fiscal 2015, les bases d'imposition 2016, le produit à taux constant pour l'année 2016 et la fiscalité réévaluée compte-tenu des prises de compétences.

Il est à noter que le produit fiscal entre 2015 et 2016 fait apparaître une augmentation de 78 786 €, augmentation que nous aurions eu si nous n'avions pas pris de nouvelles compétences. Le produit fiscal nécessaire aux nouvelles compétences est de 6 328 000 € suite aux données transmises, ce qui donne pour la fiscalité 2016 : 16,63 % pour la taxe d'habitation, 12,52 % pour le foncier bâti; 23,74 % pour le foncier non bâti et 12,37 % pour la CFE, taux qui seront proposés au vote ultérieurement.

Concernant la clé de répartition, il informe les nouveaux délégués que la clé de répartition identique à 2015 vise à répartir les charges de fonctionnement du budget principal sur les différents services, ainsi que sur la participation des budgets annexes au budget principal.

Puis le Président invite chaque vice-président à présenter les éléments budgétaires de leur service, à la fois le compte administratif 2015 et la proposition de budget primitif 2016.

Service AMD

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Aide à domicile ».

Service Téléalarme

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Téléalarme ».

Service Portage de repas

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Portage de repas ».

Service SAVD

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « SAVD ».

Service Technique

Thierry Hébert, Vice-président en charge de la voirie, présente les éléments budgétaires du service « technique ».

Erosion

Dominique Magnier, Vice-président en charge de l'érosion, présente les éléments budgétaires du service « Erosion ».

Tourisme

François Rouillard, Vice-président en charge du « tourisme », présente les éléments budgétaires du service « Tourisme ».

Communication

François Rouillard, Vice-président en charge de la « communication », présente les éléments budgétaires du service « Communication ».

Culture

Rose-France Delaire, Vice-présidente en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service « Culture ».

Aménagement de l'espace (OPAH et Eolien)

Jean-Jacques Stoter, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service « Aménagement de l'espace ».

Urbanisme

Jannick Lefeuvre, Vice-président en charge de l'Urbanisme, présente les éléments budgétaires du service « Urbanisme ».

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - RAM ».

Halte-Garderie Itinérante (HGI)

James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - HGI ».

Crèche

James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Crèche ».

Jeunesse

James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Petite Enfance - Jeunesse ».

Opération 14 : crèche d'Airaines

Alain DESFOSES, en charge de cette opération, présente les éléments budgétaires de cette opération.

Scolaire

Alain DESFOSES, en charge du scolaire, présente les éléments budgétaires du service « Scolaire ».

Piscine

François Thiverny, en charge de l'équipement aquatique, présente les éléments budgétaires du service « équipement aquatique ».

Sont également présentées les opérations suivantes :

- Maison de Santé Pluri professionnelle de Quevauvillers par Mathilde MORARD
- Maison de Santé Pluri professionnelle de Molliens-Dreuil par Mathilde MORARD
- Le pôle médicosocial d'Hornoy-le-Bourg par Mathilde MORARD.

Suite à cette présentation, le Président propose à l'Assemblée de voter les éléments relatifs au budget 2016.

3.1. Budget principal : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

• Dépenses de fonctionnement	6 617 721,37 €
• Recettes de fonctionnement	7 556 827,81 €
• Excédent antérieur reporté de fonctionnement	917 885,02 €
• Dépenses d'investissement	5 966 410,56 €
• Recettes d'investissement	4 777 069,44 €
• Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement ...	1 064 651,17 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

3.2. Budget principal : compte de gestion du receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

3.3. Budget principal : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 1 856 991,46 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de réduire le besoin de financement 2015 qui présentera après affectation un résultat de -397 000,83 € auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2015.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

3.4. Clé de répartition

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSOA et propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes et des sections au budget principal, telle que le prévoit la clé de répartition des charges et souligne qu'aucune évolution de cette clé de répartition n'est à noter par rapport à 2015.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.

3.5. Fixation des taux de fiscalité directe 2016

Le Président donne lecture à l'Assemblée des taux pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	16,63 %
- Foncier bâti	12,52 %
- Foncier non bâti	23,74 %
- Cotisation Foncière Entreprise	12,37 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone	20,06 %
- Fiscalité Professionnelle Eolienne	23,67 %

Le Président propose à l'Assemblée afin de pouvoir voter le budget primitif de voter les taux de fiscalité et demande s'il y a des remarques.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin et vice-président au vu des taux relativement élevés propose aux communes qu'elles baissent leurs taux en proportion de ce qui était prévu et de jouer le jeu.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix demande qu'elle sera l'évolution des taux en 2017 avec la fusion des trois Communautés de Communes.

Le Président répond qu'il faut attendre l'année prochaine et que ces taux seront proposés par le futur président puis proposés au bureau et ensuite mis à la validation de la future assemblée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt souligne qu'il n'est pas possible au mois de Mai 2016 de dire quels seront les taux pratiqués en Mars 2017, mais ce qui est certain est que le saut qualitatif qui va être fait dans l'attribution des compétences que sont les nôtres, se traduit par un saut quantitatif des taux, du coup nous avons singulièrement resserré les taux pratiqués par les trois Communautés de Communes, et ce n'est que quand nous allons remettre à plat l'ensemble des compétences exercées et effectuer les choix que nous aurons à faire ensemble, que nous verrons que certaines pratiques d'accompagnement, déployées par notre Communauté de Communes ou par d'autres ne seront plus d'actualité pour éviter de monter trop les taux d'imposition. Il pense qu'il va falloir au moment de se réunir, de revisiter la façon dont il est procédé sur chacune des compétences et ainsi avoir un regard exploratif, serré sur les dépenses qui seront les nôtres ensembles, pour éviter d'avoir une inflation et devoir augmenter l'impôt.

Et contrairement aux dires de Yannick DUMEIGE, il tient à dire que le traitement des dossiers « scolaires » transmis par les communes et syndicats scolaires a été très rapide au vu de leurs transmissions tardives à la Communauté de Communes.

Marc DEWAELE, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président souligne pour compléter les dires de Jean-Jacques Stoter qu'on pourrait lisser les taux jusqu'à un maximum de 12 ans pour éviter éventuellement un choc, mais en ayant pris la compétence scolaire on a fait le principal !

Jean-Marie SNAUWAERT, commune de Quesnoy-sur-Airaines comprend très bien qu'il faille augmenter les taux, mais demande si on a calculé l'incidence de chaque taux. Il dit avoir fait un calcul de chaque taux et que même en jouant le jeu la conséquence est terrible au niveau de la taxe d'habitation, alors que l'écart est moindre pour les autres taxes.

Il demande si une modulation est possible, car même en retirant l'effort fiscal des recettes, l'incidence au niveau des administrés est que la « taxe habitation » augmente ! le calcul a été fait sur la base de 10% alors que le foncier non bâti a augmenté que de 3%.

Le Président rappelle que cette simulation a été faite par les services fiscaux et que les seules possibilités de modulation des taux portent sur le foncier non bâti et la CFE et lorsqu'on agit sur ces taux, on s'aperçoit qu'il n'y a pas réellement d'effet levier par rapport aux deux autres taxes que sont la taxe habitation et le foncier bâti. Cela est effectivement dommageable, mais malheureusement la réglementation s'impose à nous et on ne peut jouer que sur ces deux taux.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil le Conseil Communautaire unanime fixe les taux communautaires pour 2016 et les fixe ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation	16,63 %
- Foncier bâti	12,52 %
- Foncier non bâti	23,74 %
- Cotisation Foncière Entreprise	12,37 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone	20,06 %
- Fiscalité Professionnelle Eolienne	23,67 %

3.6. Piscine : modification de l'AP/CP

Le Président invite Serge ZACHAREWICZ à présenter à l'Assemblée la modification de l'AP-CP « Equipement aquatique » créée au budget principal de la CCSOA en 2014 :

2014	2015	2016
Prévu : 1 500 000 €	Prévu : 6 100 000 €	Prévu : 3 915 000 €
Réalisé : 317 891 €	Réalisé : 3 718 507 €	Réajusté : 7 069 471 €

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve la modification de ladite AP/CP.

3.7. Urbanisme : création de l'AP/CP

Le Président propose à l'Assemblée de créer une autorisation de programme et crédit de paiement dans le budget principal de la CCSOA portant sur l'urbanisme : marchés : élaboration du PLUi avec le Cabinet Environnement Conseil ainsi que l'étude « Diagnostic de gestion des Eaux pluviales ».

2015	2016	2017	2018
112 500 €	139 500 €	139 500 €	27 000 €

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve ladite AP/CP.

3.8. Opération 14 : crèche d'Airaines : création de l'AP/CP

Le Président propose à l'Assemblée de créer une autorisation de programme et crédit de paiement dans le budget principal de la CCSOA portant sur l'opération 14 - crèche d'Airaines.

2016	2017
200 000 €	1 770 000 €

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve ladite AP/CP.

3.9. Budget principal : budget primitif 2016

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement équilibré à : 11 283 779 €
- Section d'investissement équilibré à : 13 297 443,40 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget principal 2016 tel que présenté ci-dessus.

4. Suspension de séance – reprise de la session le 11 Mai 2016 à 19h00 en la salle des Fêtes de Fresnoy-au-Val.

Session du 11 Mai 2016 :

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, LESUR Alain, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, TEN Alexis, DESFOSSÉS Alain, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, FROIDURE James, SINOQUET Céline, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, AVET Hubert, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, DEWAELE Marc, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, NOUGEIN Laurence, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), GUILBERT Francis (suppléant de GUILBERT Jackie), CURIE Hubert (suppléant de CELISSE Gérard), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : LOEUILLET Paulette (pouvoir à BAILLEUL Dominique), VAUDET Déborah (pouvoir à LENEL Marcel), STOTER Jean-Jacques (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à DUFEUILLE Martine), LABESSE Jean-Marc (pouvoir à NOUGEIN Laurence), DESMAREST Gérard (pouvoir à TURLLOT Jean-Marie).

Étaient absents ou excusés : DUTITRE Philippe, FURGEROT Christian, GUILBERT Joël, GOETHALS Eddy, BODERAU Etienne, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, LECLERE Jean-Claude, GAILLET Gérard, MORAIN Bernard et HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : Pierre ROBITAILLE

Le Président invite chaque vice-président à présenter les éléments budgétaires de leur budget, à la fois le compte administratif 2015 et la proposition de budget primitif 2016.

5. FINANCES/BUDGETS ANNEXES

5.1. Budget Nouvel Equipement Aquatique : budget primitif 2016

Le Président invite François THIVERNY, vice-président en charge de l'équipement aquatique à présenter le budget annexe « Nouvel Equipement Aquatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	229 000 €
- Section d'investissement	100 000 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget « Nouvel Equipement Aquatique » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 72 voix POUR et 1 ABSTENTION (Romuald TRABOUILLET) arrête le budget primitif 2016 « Nouvel Equipement Aquatique » tel que présenté.

5.2. Budget assainissement : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	425 833,43 €
▪ Recettes d'exploitation	322 542,78 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	208 761,18 €
▪ Dépenses d'investissement	3 464,40 €
▪ Recettes d'investissement	9 436,15 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement ...	35 675,78 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.3. Budget assainissement : compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.4. Budget assainissement : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 105 470,53 € au compte R002 de la section de fonctionnement et la somme de 41 647,53 € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.5. Budget assainissement : budget primitif 2016

Le Président présente le budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section d'exploitation	668 094,53 €
- Section d'investissement	51 747,53 €

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix demande quel est le résultat du bilan effectué l'an dernier dans sa commune par rapport aux installations d'assainissement conformes et non conformes aux normes, et d'autre part il demande si il y a des sanctions pour les personnes ayant des installations non conformes ?

Dominique MAGNIER répond que malheureusement suite n'a pas été donnée à ce bilan, en raison du très peu de personnes présentes à cette réunion. Pour répondre à la deuxième question, la Communauté de Communes n'a pas de pouvoir de police, mais souligne que tout administré a le

devoir de se mettre en conformité et rappelle que c'est la Communauté de Communes qui a la compétence sur l'assainissement non collectif.

Yannick DUMEIGE souligne également y avoir une rumeur qui circule stipulant qu'à l'avenir il pourrait y avoir des assainissements collectifs du fait que très peu de personnes sont aux normes au niveau de leurs installations.

Il lui est répondu que s'agissant d'une rumeur il faut être très vigilant.

En l'absence de nouvelles questions, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget « Assainissement » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Assainissement » 2016 tel que présenté.

5.6. Budget ordures ménagères : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	1 930 613,20 €
▪ Recettes d'exploitation	1 937 697,70 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	10 485,28 €
▪ Dépenses d'investissement	0 €
▪ Recettes d'investissement	0 €
▪ Solde d'exécution reporté en recette d'investissement ...	5 734,82 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Yannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Yannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.7. Budget ordures ménagères : compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.8. Budget ordures ménagères : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 17 569,75 € au compte R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 5 734,82 € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.9. Budget ordures ménagères : budget primitif 2016

Le Président présente le budget annexe « Ordures ménagères » qui s'équilibre à hauteur de :

▪ Section de fonctionnement	1 952 600,00 €
▪ Section d'investissement	5 734,82 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget « Ordures ménagères » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Ordures ménagères » 2016 tel que présenté.

5.10. Budget entretien de communes : Compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	169 185,37 €
▪ Recettes de fonctionnement	169 256,17 €
▪ Déficit de la section de fonctionnement reporté	545,49 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	98,00 €
▪ Excédent d'investissement reporté	399,70 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.11. Budget entretien de communes : compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.12. Budget entretien de communes : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 474,69 € au D 002 de la section de fonctionnement et la somme de 497,70 € au compte R001 de la section d'investissement au budget primitif 2016.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.13. Budget entretien de communes : budget primitif 2016

Le Président présente le budget annexe « Entretien de Communes » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	182 174,69 €
- Section d'investissement	595,70 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget « Entretien de Communes » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget «Entretien de Communes » 2016 tel que présenté.

5.14. Budget prestation informatique : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	70 665,70 €
▪ Recettes de fonctionnement	73 700,40 €
▪ Excédent de la section de fonctionnement reporté	8 721,56 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Excédent d'investissement reporté	250,00 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.15. Budget prestation informatique : compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.16. Budget prestation informatique : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 8 756,26 € au compte R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 250,00 € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2016

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.17. Budget prestation informatique : budget primitif 2016

Le Président présente le budget annexe « Prestation informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	77 768,00 €
- Section d'investissement	618,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget «Prestation Informatique » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget «Prestation informatique » 2016 tel que présenté.

5.18. Budget ZAC : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	1 066 634,09 €
▪ Recettes d'exploitation	5 880,00 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	----- €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	1 608 000,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement ...	----- €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.19. Budget ZAC: compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.20. Budget ZAC: affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 1 060 754,09 € au compte D 002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 608 000 € € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.21. Budget Z.A.C : budget primitif 2015

Le Président présente le budget annexe « Prestation informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	2 702 800,09 €
- Section d'investissement	2 408 000,00 €

Le Président informe l'Assemblée que l'investisseur et la direction de la Communauté de Communes ont rendez-vous à la Préfecture le 18 Mai pour le dépôt du permis de construire et concernant le méthaniseur rendez-vous est donné avec les cabinets qui vont réaliser l'étude de faisabilité le 13 Mai après-midi.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie demande à quoi correspondant la dépense inscrite au 6051 d'un montant de 1 023 864 € ?

Le Président répond qu'il s'agit des travaux d'adduction d'eau pour alimenter la zone, la piscine et la pénétrante sur la voirie pour accéder à la piscine.

Romuald TRABOUILLET souligne qu'en 2015 l'inscription relative à la vente des terrains aménagés s'élevait à 3 592 000 € et aujourd'hui on est inscrit 894 000 €, il demande si cela est dû qu'au fait qu'en 2015 il était envisagé de tout vendre ?

Il lui est répondu que oui.

En l'absence de nouvelles questions, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget «ZAC » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget «ZAC » 2016 tel que présenté.

5.22. Budget plateforme de mobilité : compte administratif 2015

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	2 221 294,73 €
▪ Recettes de fonctionnement	2 338 764,00 €
▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement	131 997,76 €
▪ Dépenses d'investissement	1 390 928,27 €
▪ Recettes d'investissement	1 711 133,23 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement...	523 017,18 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2015.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2015 tel que présenté.

5.23. Budget plateforme de mobilité : compte de gestion du Receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

5.24. Budget plateforme de mobilité : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 202 812,22 € au compte D 001 de la section d'investissement et d'affecter la somme de 268 666,43 € au compte 1068 de la section investissement pour couvrir le besoin de financement au titre du budget primitif 2016.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2015 tel que présenté.

5.25. Budget plateforme de mobilité : budget primitif 2016

Le Président présente le budget annexe « Prestation informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	2 474 800,00 €
- Section d'investissement	1 495 756,43 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2016 du budget «Plateforme de mobilité » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget «Plateforme de mobilité » 2016 tel que présenté.

6. URBANISME

6.1. Modification du zonage du PLU de la commune de Poix-de-Picardie.

Point reporté au prochain conseil.

Marc DEWAELE souhaite évoquer avant que la séance soit levée les subventions du Département d'un montant de 180 000 € ; comment envisager la répartition de ces subventions et propose de donner les pistes de répartition de ces subventions.

Au regard des budgets communautaires, au regard des dotations qui baissent et au regard en ayant comme objectif la création d'emplois, qui est un vrai problème sur le Territoire, il propose au Président de flécher une grande partie de ces subventions sur l'emploi qui va servir à tous les habitants de notre Territoire par l'aménagement de la zone. Dans un deuxième temps ou simultanément, il suggère de flécher des projets communaux qui pourraient avoir lieu en ce moment et qui concerneraient le scolaire dans le cadre d'aménagement.

Le but étant de concentrer l'effort sur l'emploi, mais bien évidemment ce point sera de nouveau débattu en réunion de bureau.

Rose-France DELAIRE tient à faire remarquer qu'il y a peut-être une incohérence dans les dires de M. DEWAELE, la compétence scolaire appartenant désormais à la CCSSOA et concernant les créations d'emplois, elle pense qu'il faudra également en créer sur d'autres zones !

7. Lieu du prochain conseil communautaire

Le prochain Conseil Communautaire est fixé à Caulières.

8. Questions diverses

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune souhaite revenir sur les impayés de la REOM et s'étonne du peu de poursuite que peuvent avoir les personnes qui ne payent pas.

Jean-Pierre TOUREILLE tient à préciser qu'il y a des poursuites et que le taux de recouvrement est tout de même de 97%.

Alain DESBIENDRAS demande à ce que la lettre d'information concernant la hausse des taux soit transmise au plus vite aux communes.

Le Secrétaire de séance,

Pierre ROBITAILLE



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

